



CONVOCATION

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Le Conseil d'administration de The Swatch Group SA a l'honneur de vous convoquer, conformément aux articles 12 ss des statuts, à son

**Assemblée générale ordinaire des Actionnaires
le vendredi 15 mai 2009, à 10.45 heures
au Palais des Congrès, rue Centrale 60, Bienne.**

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion 2008

- 1.1 Rapport annuel du Conseil d'administration pour l'exercice 2008
- 1.2 Comptes annuels 2008 (bilan, compte de profits et pertes et annexe) et comptes du Groupe 2008
- 1.3 Rapports de l'organe de révision
- 1.4 Approbation, respectivement prise de connaissance, desdits rapports et comptes

Proposition: Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale, après avoir pris acte des rapports de l'organe de révision, d'approuver le rapport de gestion 2008 (rapport annuel, comptes annuels et comptes du Groupe).

2. Décharge aux membres du Conseil d'administration

Proposition: Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de donner décharge à l'ensemble de ses membres pour son activité pendant l'exercice 2008.

3. Décision sur l'emploi du bénéfice résultant du bilan

Proposition: Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'utiliser le bénéfice 2008 résultant du bilan de CHF 706'213'797.58 (bénéfice net au 31.12.2008 CHF 671'900'167.27 plus bénéfice reporté de l'exercice précédent CHF 34'313'630.31) comme suit:

- | | |
|--|--------------------|
| • Dividende sur le capital actions de CHF 125'210'250.00 | |
| – CHF 0.85 par action nominative d'une valeur nominale de CHF 0.45 | CHF 105'438'250.00 |
| – CHF 4.25 par action au porteur d'une valeur nominale de CHF 2.25 | CHF 131'070'000.00 |
| • Attribution à la réserve spéciale | CHF 450'000'000.00 |
| • Report à nouveau | CHF 19'705'547.58 |
| Total | CHF 706'213'797.58 |

NB: Il est prévu de renoncer au paiement du dividende à des filiales détenues à 100% par le Groupe.

4. Nomination de l'organe de révision

Proposition: Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de désigner pour une nouvelle période d'une année **PricewaterhouseCoopers SA** comme organe de révision.

Rapport de gestion:

Le rapport de gestion 2008 avec rapport annuel et comptes annuels 2008, les rapports de l'organe de révision, les comptes 2008 du Groupe et la proposition du Conseil d'administration concernant l'utilisation du bénéfice résultant du bilan sont mis à disposition des actionnaires dès le 24 avril 2009 au siège social à Neuchâtel (Caisse de pensions Swatch Group, Faubourg de l'Hôpital 3, Neuchâtel) et aux bureaux de la société à Bienne (Faubourg du Lac 6), ainsi que dans l'internet sous www.swatchgroup.com/fr/investor_relations. **Le rapport de gestion qui contient tous ces documents ne sera adressé aux actionnaires que sur demande.**

Cartes d'entrées:

Les **titulaires d'actions nominatives** inscrits au Registre des actions avec droit de vote recevront une convocation personnelle à l'Assemblée générale avec une feuille d'inscription servant à commander la carte d'entrée jusqu'au **1^{er} mai 2009 au plus tard**. Pourront exercer le droit de vote les actionnaires dûment inscrits le 24 avril 2009 au Registre des actions. Du **25 avril au 15 mai 2009**, aucun transfert d'actions ne sera enregistré.

Les **titulaires d'actions au porteur** peuvent demander par leur banque de dépôt ou contre une certification suffisante confirmant la possession des titres (attestation de dépôt bancaire) leur carte d'entrée avec coupons de vote jusqu'au **1^{er} mai 2009 au plus tard** directement au bureau des actions The Swatch Group SA, Faubourg du Lac 6, Case postale, CH 2501-Bienne en remettant une déclaration de blocage d'une banque. Les actions au porteur resteront bloquées jusqu'après l'assemblée.

Délégation de pouvoirs:

Les actionnaires qui ne peuvent pas participer personnellement à l'Assemblée générale ont la possibilité de se faire représenter par un autre actionnaire disposant du droit de vote, par The Swatch Group SA ou par le représentant indépendant au sens de l'article 689c CO, **M. Bernhard Lehmann, Caminada Treuhand AG Zürich, Zollikerstrasse 27, CH-8032 Zürich**. A ces fins, nous vous prions de nous retourner la procuration (figurant sur la feuille d'inscription, respectivement au verso de la carte d'entrée), munie de votre signature. Les procurations concernant le représentant indépendant peuvent être adressées avec vos instructions éventuelles directement à l'adresse précitée. En l'absence d'une autre directive écrite, le droit de vote sera exercé selon les propositions du Conseil d'administration.

Les représentants dépositaires, au sens de l'article 689d CO, sont priés d'annoncer le nombre et la valeur nominale des actions qu'ils représentent aussitôt que possible, au plus tard le 15 mai 2009 jusqu'à 10.00 heures. Sont considérés comme représentants dépositaires les établissements soumis à la loi fédérale du 8 novembre 1934 sur les banques et les caisses d'épargne ainsi que les gérants de fortune professionnels.

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs les Actionnaires, à l'assurance de notre parfaite considération.

Neuchâtel et Bienne, le 07 avril 2009

Au nom du Conseil d'administration

Le Président :

N.G. Hayek